



Rapporteur : Arnaud CATHERINE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
DÉLIBÉRATION N° DEL2016\_349  
SÉANCE DU 29 JUIN 2016

## **APPROBATION ET PUBLICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - 2E ÉCHÉANCE**

### **EXPOSE**

La directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement impose aux états membres de la communauté de transposer dans leur réglementation la prise en compte des nuisances sonores générées par les infrastructures routières à fort trafic annuel, les agglomérations importantes et les aéroports importants.

Cette directive a été transposée dans le droit français entre 2004 et 2006 et se traduit par l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en œuvre un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sous l'autorité du préfet de département.

Le PPBE doit prévoir un programme d'actions visant à réduire les niveaux de bruit et à préserver les zones de calme notamment par un traitement du bruit à la source (enrobé phonique sur chaussée) ou des façades des riverains.

Le PPBE est révisable tous les 5 ans en fonction du taux de réalisation des programmes de travaux engagés.

La première étape consistant en la rédaction et la publication du PPBE au seuil de première génération (trafic annuel supérieur ou égal à 6 000 000 véhicules soit 16 400 véhicules/jour) a été franchie puisque la communauté urbaine de Cherbourg l'a satisfaite entièrement en publiant son PPBE courant juillet 2014.

La seconde étape, consiste en la rédaction et la publication du PPBE au seuil de deuxième génération pour un trafic annuel supérieur ou égal à 3 000 000 véhicules soit 8 200 véhicules/jour tout en étant inférieur au seuil de première génération.

Par arrêté du 24 octobre 2013, madame la Préfète de la Manche a approuvé les cartes du bruit routier du département pour les voiries dont le trafic annuel atteint ou dépasse le seuil de seconde génération de 3 000 000 de véhicules par an (8 200 véhicules/jour) et pour lesquelles la pression sonore sur les immeubles riverains est supérieure à 62 dB(A) la nuit et/ou 68 dB(A) le jour conformément à l'arrêté ministériel du 04 avril 2006. Ces immeubles exposés sont classés sensibles et sont dénommés point noir du bruit (PNB).

Les axes concernés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin dont elle est maître d'ouvrage et gestionnaire sont les suivants :

- Quai Lawton Collins à Cherbourg-Octeville : de la rue du Val de Saire au rond-point Minerve
- Rue Gambetta sur Equeurdreville-Hainneville : de la rue des 3 Hangars à la rue de l'Abbaye

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à l'ouverture de la séance : 107  
Date de la convocation et de son affichage : 23 juin 2016  
Date d'affichage du compte rendu : 6 juillet 2016

**L'An Deux Mille Seize, le vingt-neuf du mois de juin** à 14H30, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 23 juin 2016 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

**PRÉSENTS** – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric (mandataire LE MONNYER Florence à son départ : 19h30) - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian (mandataire LAUNOY Claudie jusqu'à son arrivée : 18h10) - BESNARD Angélique (mandataire LORIMIER Monique jusqu'à son arrivée : 18h00) - BESUELLE Régine - BIHET Pierre (mandataire GUEGAN Fabienne à son départ : 19h00) - Marcel BOURDEL - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire GRUNEWALD Martine jusqu'à son arrivée : 17h45) - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard (mandataire GODEFROY Annick jusqu'à son arrivée : 18h10) - CLUGERY Bruno - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis à son départ : 19h30) - CORPEL Sophie (mandataire VARENNE Valérie à son départ : 19h00) - CREN Anne - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard - DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATÔME Martine - FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard - FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée : 16h00) - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HAMELIN Charlotte (mandataire AMBROIS Anne à son départ : 17h15) - HAMON Françoise (mandataire SOETAERT Pierre jusqu'à son arrivée : 17h25) - HÉBERT Dominique (mandataire BAUDIN Marie-Claire jusqu'à son arrivée) - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc - HOUIVET Benoît (mandataire FRANCOISE Bruno de 16h25 à 17h50 et MAGHE Jean-Michel à son départ : 22h12) - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée : 15h30) - JEANNE Lucile - JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline - LE MONNYER Florence - LEBOIDRE Jean-Louis - LEBONNOIS Marie-Françoise - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire SPAGNOL Marc de 15h15 à 17h30) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire ROUSVOAL Camille à son départ : 19h15) - LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 17h10) - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARIVAUX Isabelle (mandataire TESSON Patrick jusqu'à son arrivée : 17h35) - OLIVIER Hubert - OVIVIER Stéphane (mandataire VIGNET Hubert jusqu'à son arrivée : 18h15) - PERRET Benoît - PIC Anna - PICHON Hugues (mandataire PICHON Jean-Pierre entre 18h00 et 20h00) - PICHON Jean-Pierre - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nicole - REY Michel (mandataire LELOY Jean-Pierre jusqu'à son arrivée) - RONSIN Chantal (mandataire LETERRIER Sarah à son départ : 21h00) - ROUELLÉ Maurice - ROUSVOAL Camille (mandataire FRANCOISE Bruno à son départ 21h12) - ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h23) - SIMONIN Philippe - SOETAERT Pierre (mandataire HAMON Françoise à son départ : 17h28) - SOURISSE Claudine (mandataire BURNOUF Hervé jusqu'à son arrivée) - SPAGNOL Marc (mandataire LEFAIX-VERON Odile à son départ 19h50) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THIEULENT Lydia - TISON Franck - TRAVERT Alain - VARENNE Valérie - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

**ABSENTS EXCUSÉS** – BEURTON Sophie (mandataire LETOUZÉ Thierry) - BLED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BONYADI Barzin (mandataire THIEULENT Lydia) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - CONDETTE Christophe (mandataire LEMARINEL Nelly) - CUNY Daniel (mandataire FONTAINE Bernard) - DANZIAN Monique (mandataire DUREL Jacqueline) - EUDET Yveline (mandataire EPPE Jean-Bernard) - FERNAGU Jean-Marie (mandataire BROQUAIRE Guy) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire ARRIVE Benoit) - GOREMAN Paul (mandataire RENARD Nicole) - GUERRY Aurélie (mandataire BRUNET Alain) - GUYON Sophie (mandataire HEBERT Raymond) - HERY Sophie (mandataire DESPLAINS Isabelle) - HUET Catherine (mandataire HUBERT Jacques) - HUET Fabrice (mandataire BOURDON Cyril) - LAISNEY Michel (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - LECLAIRE Maryvonne (mandataire HENNEBAUT Jean-Marc) - LEFRANC Bertrand (mandataire BAUDIN Philippe) - LEPOTIER Carole (mandataire MADEC Nathalie) - LEROUX Patrick (mandataire DELAUNAY Sylvie) - MARGUERITTE David (mandataire LEGOUBEY Frédéric) - MARTIN Olivier (mandataire HUBERT Christiane) - MONNIER Jean (mandataire PISMONT Geneviève) - PINEL Dominique (mandataire POIZOT Emmanuel) - RENE Annie (mandataire LEGOUIX Daniel) - ROUSSEL Pascal (mandataire JEANNE Lucile) - SOREL Jeanne (mandataire SIMON Sylvie) - TAUPIN Dominique (mandataire PERRET Benoît) - TIFFREAU Danièle (mandataire FEUILLY Hervé) - VAULTIER Thérèse (mandataire TAVARD Agnès)

**ABSENTS** - BRANTONNE Pascal - CEDRA Thierry - CHEMIN Sylvain - LAMBERT-CARABIN Annie - LUCAS David - MACE Céline - MACÉ Isabelle - ORANGE Jacques - PEYPE Gaëlle - RENARD Nathalie - THÉVENY Marianne - VALTON Thierry

M. Hugo POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

- Rue Jean Moulin à Tourlaville : de la rue Pierre Brossolette au Boulevard de l'Est
- Rue Médéric à Tourlaville : de la rue du Grand Pré à la rue Aristide Briand

Pour élaborer son PPBE 2<sup>ème</sup> échéance, la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'est adjointe par consultation les compétences du bureau d'études ORFEA.

Aujourd'hui la rédaction du projet de PPBE est terminée, et après analyse croisée des critères définissant les zones bruyantes, les bâtiments PNB potentiels sont identifiés ainsi qu'il suit :

- rue Gambetta : 5 bâtiments représentant 29 logements exposés
- rue Médéric : 47 bâtiments représentant 55 logements exposés

Soit 52 bâtiments PNB qui pourront éventuellement faire l'objet de travaux d'insonorisation aidés à 80 % par l'ADEME conformément à la délibération n° D-2015-203 du 23 novembre 2015.

Le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement fixe le cadre technique du PPBE ainsi que la procédure qui permet à l'organe délibérant de l'approuver. Son article 6 prévoit la mise à disposition du public du projet de PPBE pour 2 mois avant que celui-ci ne soit approuvé par le conseil municipal puis qu'il soit publié.

Les étapes suivantes ont été réalisées :

- \* conseil de CUC du 23 novembre 2015 : autorisation du conseil de mise à disposition du public du projet de PPBE,
- \* 30 novembre 2015 : parution des avis de mise à disposition du public sur le site internet de la communauté urbaine de Cherbourg et dans le journal la presse de la Manche.
- \* 14 décembre 2015 : mise à disposition du PPBE et du registre d'observations en l'hôtel de communauté urbaine de Cherbourg et aux mairies d'Equeurdreville-Hainneville et de Tourlaville.
- \* 15 février 2016 : retrait des PPBE et analyse des registres d'observations.

Une observation relative à l'absence de la rue Longue mare dans les points noirs du bruit a été inscrite au registre ouvert à la mairie déléguée de Tourlaville. Cette observation a été intégrée à la note exposant les résultats de la consultation ainsi qu'au paragraphe "synthèse de la consultation" page 37 du PPBE.

Dès lors, le conseil peut approuver le PPBE et le maire procéder à sa publication.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité :

- à approuver le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2<sup>ème</sup> échéance de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.
- à autoriser le maire à signer l'arrêté fixant la date d'application du PPBE 2<sup>ème</sup> échéance.
- à autoriser le maire à publier le PPBE 2<sup>ème</sup> échéance sur le site internet de la collectivité conformément à la réglementation.

Vu l'avis favorable du conseil communal de Cherbourg-Octeville en date du 16 juin 2016,

Vu l'avis favorable du conseil communal de Tourlaville en date du 16 juin 2016,

Vu l'avis favorable du conseil communal d'Equeurdreville-Hainneville en date du 14 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,  
Benoît ARRIVE